ATELIERS REGEFOR 2023

Entre complexité et simplification en forêt. Commentaires et prolongements autour de l'article de C. Barthod

Philippe Deuffic

Ingénieur de recherches en sociologie de l'environnement, INRAE, UR ETTIS, 50 avenue de Verdun, 33612 Cestas Cedex.

Auteur correspondant : philippe.deuffic@inrae.fr
ORCID : 0000-0001-8721-3735

Entre complexité et simplification en forêt. Commentaires et prolongements autour de l'article de C. Barthod

Partant de l'idée de Christian Barthod (2025) d'une propension du monde professionnel forestier à simplifier la sylviculture, nous faisons l'hypothèse que, malgré cet effort de simplification, les forestiers sont régulièrement amenés à réintroduire de la complexité sous la pression des aléas naturels, des conditions de marché, des mobilisations sociales et des injonctions politiques. Cette dynamique de simplification *versus* complexité se manifeste à travers plusieurs couples antagonistes : technique/social, autonomie/contrôle, usages traditionnels/nouveaux usages, centralisation/régionalisation, et simplification réglementaire/inflation normative. Ce retour d'une dose de complexité est une opportunité, à condition de ne pas créer un nouveau fossé entre experts et profanes de la gestion forestière.

Between forest complexity and simplification: comments about and extension of the article by C. Barthod

Based on Christian Barthod's (2025) view that the professional forestry sector has a tendency to simplify silviculture, we hypothesise that, despite this effort to simplify, foresters regularly have to reintroduce complexity in response to the pressures of natural hazards, market conditions, social mobilisation and political injunctions. These simplification-versus-complexity dynamics are manifested through several opposing pairs: technical/social, autonomy/control, traditional uses/new uses, centralisation/regionalisation, and reglementary simplification/normative inflation. The return of a certain amount of complexity is an opportunity, as long as it does not create a new divide between forest management experts and laymen.

Messages clés :

- Les forestiers ont simplifié la gestion forestière dans un souci légitime d'efficacité.
- Cet excès de simplification a parfois conduit à des effets indésirables.
- Réintroduire de la complexité peut élargir le panel des opportunités sylvicoles.

Mots clés : complexité, sylviculture, gouvernance, rapport de pouvoir

Highlights:

- Foresters simplified forest management for the legitimate purposes of efficiency.
- This excess of simplification sometimes led to undesirable effects.
- Reintroducing complexity could broaden the range of forestry opportunities.

Keywords: complexity, forestry, governance, power relationship

Citation de l'article : Deuffic, P. (2025). Entre complexité et simplification en forêt. Commentaires et prolongements autour de l'article de C. Barthod, *Revue forestière française*, 76(4), 337-343. https://doi.org/10.20870/revforfr.2025.9845

Licence Creative Commons
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)

Certains articles stimulent, plus que d'autres, la réflexion par l'ampleur et la hauteur de vue de leur propos. Celui de Christian Barthod (2025) relève assurément de cette catégorie. Plutôt que de l'examiner à la lueur d'une grille évaluative classique, il invite à prolonger la réflexion et débattre des notions et idées exposées par l'auteur, d'un point de vue différent, en l'occurrence celui d'un sociologue qui observe depuis quelques années les mutations à l'œuvre dans le monde forestier. Cet article propose d'analyser quelques tensions qui traversent le monde professionnel et institutionnel forestier et le poussent à simplifier la sylviculture alors que d'autres forces – qu'elles soient environnementales, économiques, politiques ou sociales – le poussent au contraire à réintroduire de la complexité dans ses approches.

SIMPLIFIER DANS UN MONDE COMPLEXE, UNE GAGEURE FORESTIÈRE ?

La proposition de C. Barthod est ambitieuse. Elle vise à identifier les éléments structurants de la pensée forestière et sa déclinaison technique – la sylviculture – tout en la resituant dans un contexte sociopolitique par grandes périodes historiques, et cela sur pas moins de huit siècles. L'auteur réussit brillamment cette synthèse en opérant des choix fondamentaux pour structurer sa démonstration. Il s'appuie tout au long de l'article sur la notion de complexité comme cadre analytique, même si celle-ci et son opposé – la simplification – auraient pu être présentées plus précisément sur un plan théorique pour les lecteurs moins familiers de ces notions. On pense ainsi à la théorie de la pensée complexe du sociologue Edgar Morin (1990) dont certains principes analytiques – systémique, récursif, d'auto-éco-organisation, dialogique, réflexif, etc. – auraient pu parfaire la démonstration. En opposition à un mode de pensée simplifiante qui découpe et compartimente les champs de connaissances en disciplines distinctes, E. Morin suggère de développer une pensée qui ne sépare pas mais qui rende solidaires les personnes, les éléments, les idées, les disciplines, les concepts (Lazzari-Dodeler *et al.*, 2023). À cet égard, il serait intéressant de voir comment certains savoirs en matière forestière (sciences du sol, sylviculture, génétique, économie forestière, etc.) et domaines d'action (droit, politiques publiques forestières, etc.) se sont beaucoup spécialisés, accumulant de la connaissance au cours du temps, alors que d'autres (rapport humain/nature, éthique environnementale, relations forêt-forestiers-société) ont été à peine abordés, parfois simplifiés ou ignorés et rarement traduits en action. On pourrait aussi se demander si les appels à l'interdisciplinarité et à une gouvernance plus ouverte des forêts au cours de ces deux dernières décennies ont réellement permis de dépasser cette séparation des pensées et des registres d'action.

C. Barthod part donc du mandat originel fixé aux forestiers et qualifié non sans raison d'impossible à réaliser depuis le Moyen Âge, tout en faisant l'impasse sur les inévitables mais aussi sempiternels repères historiques (ordonnance de Colbert, Révolution française et Code forestier de 1827). C'est donc à un cheminement sociohistorique à grands traits que l'auteur analyse les mouvements structurels qui ont façonné la sylviculture et plus largement les relations forêts-sociétés jusqu'à aujourd'hui. L'hypothèse de l'auteur est séduisante et tient en deux prémisses : 1) la boussole politique et l'éthos professionnel des forestiers seraient celle d'une recherche éperdue d'une réduction de la complexité au nom de l'efficacité technique et économique, ce qui passerait notamment par une maîtrise la plus poussée possible des facteurs sociaux et naturels, 2) mais ce projet n'aurait cessé d'être contrecarré au cours des siècles par divers événements naturels, sociaux et politiques et d'être régulièrement remis en cause par divers acteurs externes mais aussi internes au monde forestier. Cet article foisonnant peut donc être lu au prisme de cette tension permanente au sein du monde forestier entre une propension à vouloir simplifier le système dans son ensemble (que ce soit sur le plan scientifique, technique, juridique, économique, sociopolitique, écologique, etc.) et le fait de devoir faire face à un retour inexorable – ni toujours contrôlé, ni toujours intentionnel – de la complexité surtout quand le système est au bord de la rupture ou que les acteurs contestent ses orientations. L'intérêt de l'article tient justement à cette articulation de la technique, du social et du politique. C. Barthod montre ainsi comment cette réduction de la complexité sur le plan scientifique et technique s'est aussi traduite au niveau sociopolitique par une extraction volontaire des forestiers du monde social ordinaire. Ils se sont peu à peu affranchis des attentes des populations locales en les excluant de leur territoire et les privant de leurs droits d'usage, et cela avec l'assentiment des autorités publiques (Larrère *et al.*, 1980 ; Anselme et Ronchi, 1981). Les forestiers – publics d'abord, privés ensuite – ont en revanche cultivé des relations fortes avec le monde politique dont ils dépendaient souvent en termes de statut, de pouvoir et de droits. Ils ont répondu avec plus ou moins de zèle aux attentes des acteurs économiques, des maîtres de forges en passant par les inspecteurs de la Marine ou les industriels des mines, du papier et bien plus tard ceux de la trituration et du bois énergie. À l'exception de quelques forestiers soucieux du bien-être des populations locales dont C. Barthod rappelle l'action, l'administration dont ils dépendaient s'est souvent rangée du côté des acteurs dominants contribuant à l'éviction progressive du social mais préparant aussi – sans en prendre vraiment la mesure – le terreau à de futurs conflits. Révélant des luttes de pouvoir permanentes, cette oscillation entre recherche de simplification

et retour inopiné de la complexité peut être finalement déclinée sous forme de couples de notions antagonistes entre lesquelles les forestiers ont souvent balancé et dont on retiendra ici quelques exemples.

Complexification *versus* simplification

Comme le souligne l'auteur, il y a eu par le passé une tendance lourde et quasi structurelle des responsables forestiers à vouloir simplifier le système pour mieux l'appréhender. Cela était tout à fait compréhensible dans un contexte de balbutiement d'une science forestière en train de se construire, doublée parfois d'une limitation des moyens humains et techniques à sa disposition. Mais comme le dit Edgar Morin, la pensée complexe ne méprise pas ce qui est simple, elle critique la simplification, c'est-à-dire ce qui réduit et disjoint les objets, qui détruit les ensembles, dissocie les objets de leur environnement, omet le lien entre l'observateur et la chose observée (Vallejo-Gomez, 2008). De fait, cette simplification a séparé les différents éléments de l'écosystème forestier pour ne retenir que ceux utiles à la production ligneuse, sans trop d'attention ni d'égard aux conséquences de ces choix pour la nature et les communautés locales. Elle a aussi permis de contrôler, gouverner et plier les acteurs et la forêt à ses attentes, certaines étant décrétées comme plus légitimes à l'instar des demandes de la Marine ou des proto-industries (forges, verreries, etc.). Néanmoins, cette simplification n'a pas été linéaire, mais ponctuée de pauses, voire d'une réinjection d'une dose de complexité en fonction des contextes et des soubresauts sociopolitiques et économiques. C'est peut-être là une des limites au fait de tracer l'histoire à grands traits. On peut en effet faire l'hypothèse que ce processus de simplification s'est effectué à l'occasion de fenêtres d'opportunité qui ont permis de réduire la gamme des itinéraires techniques et économiques (priorité à la futaie, réduction du nombre d'essences, priorité à la matière ligneuse sur les autres produits forestiers, établissement plus ou moins explicite d'une hiérarchie des usages du bois, etc.). Analyser les conditions d'émergence et les facteurs favorables, soit à une simplification, soit à une complexification de ces trajectoires, reste sans doute un travail à mener.

Autonomie *versus* contrôle

Dans les temps de relative abondance, de clémence climatique, et de concorde sociopolitique, C. Barthod montre comment les autorités ont su faire preuve d'une relative ouverture à la complexité qui a pu se traduire par exemple par la possibilité de négocier des adaptations, voire des extensions, des droits d'usage. À l'inverse, dans les périodes de crise climatique, économique et sociopolitique (petit âge glaciaire, révoltes paysannes, guerres), les autorités forestières ont limité ces libertés en réduisant les droits d'usage, en criminalisant les réfractaires aux injonctions de la puissance publique et en s'accaparant l'exclusivité des accès à la ressource forestière. Quant aux droits de regard et d'élaboration de contre-propositions, ceux-ci ont été souvent réduits à peau de chagrin quitte à susciter de vives tensions, voire des conflits. On voit ainsi le rôle moteur qu'ont pu jouer les crises (sociales, politiques, environnementales, climatiques) pour impulser des changements importants et souvent brutaux. Mais ces crises – fenêtres d'opportunité pour les uns et d'infortune pour les autres – n'ont pas toutes abouti à des changements profonds (Banos & Deuffic, 2020). Certaines ont été parfois instrumentalisées pour faire passer les intérêts des groupes dominants (pouvoir royal, noblesse, grande bourgeoisie d'affaires) dont l'administration était souvent le bras armé aux dépens d'autres groupes sociaux. Profitant de populations en situation de faiblesse sur le plan des rapports de force, il était alors tentant de reprendre la main sur la gestion forestière sans toutefois aller jusqu'à la soumission totale afin de ne pas générer de révolte populaire. Ce balancement entre des moments de liberté et d'autres de restriction dans le domaine forestier correspond en général assez bien au contexte politique global du moment, avec des phases d'ouverture et d'inclusion de la société civile ou au contraire d'exclusion partielle ou totale. Néanmoins ce passage d'un gouvernement à une gouvernance des forêts (Sergent *et al.*, 2018) est loin d'être abouti. Aujourd'hui, certains acteurs considèrent encore que les processus de gouvernance qui introduisent de la complexité altèrent l'efficacité de l'action publique. Décider seul ou dans un entre-soi est sans doute plus simple que d'en appeler à une assemblée élargie même si ce n'est pas forcément payant à moyen terme.

Usages traditionnels *versus* nouveaux usages

Cette relecture du rôle de l'administration forestière sur le temps long montre une modification en profondeur des usages du bois au fil des siècles. Les changements d'échelle significatifs de la demande en produits ligneux au XIX^{e} siècle se traduisent ainsi par une économisation de la relation au bois jusqu'à l'émergence d'un capitalisme extractiviste forestier, rationalisé et parfois hégémonique et face auquel les droits d'usage traditionnels ne font pas le poids, tant sur le plan économique que politique. Cette réduction de la complexité a amené progressivement à ne considérer l'ensemble des usages qu'à l'aune de la valeur marchande des produits forestiers au premier rang desquels les produits ligneux. Cette réduction s'est aussi traduite par une concentration de la demande sur quelques produits (arbres de futaie et résineux au détriment des taillis et des feuillus). Quant aux usages non marchands, ils ont été peu à peu invisibilisés et délégitimés. Le contexte actuel d'augmentation de la demande pour de nouvelles ressources énergétiques, de marchés du bois mondialisés, d'innovations technologiques à base de bois (chimie verte, biocarburant) peuvent à nouveau

réintroduire de la complexité en amont comme en aval de la filière. Mais il se peut aussi que seuls les modèles les plus simples subsistent dans un contexte climatique et économique tendu où les marges de manœuvre économiques diminuent un peu plus chaque jour, comme peut-être à terme la ressource bois elle-même sous l'effet du changement climatique.

Centralisation *versus* régionalisation

La réduction de la complexité s'est aussi exprimée en matière de pouvoir avec le passage d'une administration diffuse, aux pouvoirs dilués et plus ou moins attentive aux rapports de force locaux au Moyen Âge à une administration de plus en plus hiérarchisée, organisée, centralisée au sens fort du terme. Cette simplification s'est traduite par une concentration des pouvoirs aux mains de quelques décideurs (roi, ministre en charge des forêts, administration forestière et jusqu'au garde forestier sur le terrain). Les arrangements et les compromis locaux sont devenus de plus en plus difficiles à négocier. Les arbitrages ont souvent été faits en faveur du roi et de son administration. Cet affaiblissement de la capacité de résistance de la société civile a été à la fois la cause et la conséquence de l'exclusion progressive des populations des arènes de discussion. Enfin, l'absence de démocratie et de pluralisme, poussée jusqu'à à l'absolutisme politique, a fini par déteindre en partie sur l'administration forestière et entériner un gouvernement centralisé des forêts. Cette dérive autoritaire n'était pas forcément une fatalité comme le montrent les exemples de ce que nous appellerions aujourd'hui peut-être un peu rapidement des formes de co-gestion des communs forestiers au Moyen Âge. Il faudra à nouveau une décentralisation des systèmes politiques à partir des années 1970-1990 pour connaître une phase de démocratisation des modes de prise de décision et le passage d'un gouvernement des forêts à une gouvernance plurielle. Cette tendance à l'ouverture des instances de concertation reste toutefois une lutte de tous les instants. Elle est notamment limitée par un accès encore difficile et restreint aux instances de décision. L'ouverture à la diversité des points de vue reste toujours un combat permanent pour certaines organisations et encore plus pour « le public » dont l'absence de porte-parole clairement identifié ne facilite pas la représentation dans les instances de décision.

Simplification réglementaire *versus* inflation normative

S'il est un domaine où cette oscillation entre simplification et complexification resterait sans doute à creuser, c'est celui du droit appliqué à la forêt. Entre le foisonnement des lois locales et provinciales du Moyen Âge, la tentative de rationalisation opérée par Froidour (Poublanc, 2013) et sa traduction via les nombreuses ordonnances et réformes forestières du XVII^{e} au XIX^{e} siècle, il est difficile d'évaluer si cette codification des us et coutumes a abouti à une simplification ou une complexification des normes. Comme le rappelle C. Barthod, on voit clairement une confiance de l'administration dans le texte et le droit écrit plutôt que dans les accords verbaux et les acteurs pour réguler leur conduite. On peut cependant se demander si ce système juridique n'a pas fini par se prendre parfois les pieds dans le tapis, trop de lois et de réformes finissant par rendre le système juridique illisible et inopérant. Si le Code forestier a mis un peu d'ordre dans le maquis des ordonnances et réformations pré-révolutionnaires (Morin, 2010), les nombreuses révisions et la jurisprudence qui ont suivi, ont fini par brouiller les messages. L'ajout plus récent d'un Code de l'environnement, dont C. Barthod mentionne l'effet de contre-pouvoir au Code forestier, mais aussi d'un Code de l'urbanisme et de bien d'autres textes juridiques susceptibles d'interférer dans la réglementation propre à la forêt, tend à montrer une tendance à la complexification réglementaire. On peut alors se demander si cette inflation normative est une forme de complexité désirable et efficiente pour tous, ou si elle ne bénéficie qu'aux experts qui en maîtrisent les codes et les arcanes. Si certains représentants de l'État eux-mêmes en viennent parfois à souhaiter une simplification administrative et un nettoyage de différentes dispositions dérogatoires à l'efficacité relative (CGAAER *et al.*, 2024), on peut à l'inverse s'interroger sur les conséquences de cette éventuelle simplification notamment en matière environnementale comme le réclament certains acteurs ; il ne s'agirait pas de réduire le droit de l'environnement pour simplifier le droit forestier mais de dépasser comme le dirait E. Morin, le rapport dialogique entre les deux.

Localisme *versus* globalisme

Au-delà de la substitution du droit médiéval par le droit romain et de la fascination des administrateurs des Eaux et Forêts pour ce dernier, ces huit siècles d'histoire forestière marquent la victoire d'une catégorie sociale – la bourgeoisie – et de ses valeurs sur la noblesse. À cet égard, l'inscription des règles d'usage et de gestion de la forêt dans le droit romain permet et sécurise l'expression pleine et entière d'une exploitation des ressources naturelles dans un monde capitaliste naissant et annonce les grandes transformations socio-économiques du XIX^{e} siècle. Il s'agit de mettre les forêts au service de projets industriels qui, par rapport à la période pré-révolutionnaire, changent considérablement d'échelle (développement d'un marché des bois à l'échelle européenne et prémices d'une mondialisation de ce marché). Les acteurs économiques et industriels forestiers vont donc chercher à se défaire du « carcan » des droits d'usage dont ils ne tirent aucun profit, hormis le maintien d'une certaine paix sociale. Ce nouveau cadre est d'autant plus facile à imposer que la capacité des sociétés rurales à contrecarrer ce projet s'amenuise tout au long du XIX^{e} siècle et encore plus au siècle

suivant. Il y a certes quelques soubresauts – guerre des Demoiselles et opposition à la politique de restauration des terrains de montagne (Larrère *et al.*, 1980) – mais ce seront les dernières convulsions de communautés pastorales en voie de marginalisation. Lasses de se battre contre une administration toujours plus puissante, elles trouveront d'autres itinéraires agronomiques pour assurer leur subsistance ou finiront par quitter ces territoires. C. Barthod montre ainsi comment le renforcement et la stabilisation du statut juridique des forêts ont permis l'expression puis le renforcement d'un système technique sylvicole centré sur le développement de la futaie (appuyé par le développement parallèle d'une science forestière qui apporte un supplément de légitimité). Forts d'un droit stabilisé, débarrassés des attentes des usagers traditionnels, les forestiers pouvaient consacrer leur énergie à mettre en place et optimiser un système performant techniquement et économiquement mais socialement verrouillé, à innover quasiment sans contraintes et à élargir les usages du bois à de nouveaux marchés sans vraiment s'embarrasser des autres usages ou en leur réservant des portions congrues de territoires (quelques forêts périurbaines pour les activités récréatives, quelques réserves biologiques pour la protection de la nature). Si la simplification des process productifs répond plutôt bien à la globalisation des marchés du bois, elle a aussi entraîné une concentration des structures industrielles de la filière et en particulier des scieries. Aujourd'hui, d'autres acteurs réclament à l'inverse une relocalisation et une reconnexion de la filière avec leurs territoires basées sur une re-diversification et une revalorisation des produits bois et non-bois. Ici encore, complexité et simplification sont deux options possibles aux conséquences très différentes pour les territoires.

LE RETOUR DE LA COMPLEXITÉ

À trop vouloir simplifier le système et à en monopoliser la conduite, les forestiers ont créé – souvent à leur corps défendant – les conditions d'un retour de la complexité (à la faveur des bouleversements climatiques et sociaux) au point d'ébranler leur situation de monopole (technique, scientifique et politique) sous le coup de mobilisation d'acteurs évacués ou ignorés pendant trop longtemps. Cette situation de monopole n'est plus tenable dans un contexte sociopolitique nouveau, avec le passage d'un gouvernement centralisé à une gouvernance plurielle des affaires publiques et une aspiration des citoyens à reprendre en main leur communauté de destin. Il est cependant difficile de dire si les mobilisations sociales qui secouent les territoires forestiers aujourd'hui entraîneront des changements significatifs en matière de gestion forestière (Deuffic *et al.*, 2023) ou si elles ne constituent qu'une agitation passagère comme il y en a eu bien d'autres depuis huit siècles. Nous ne sommes en effet pas à l'abri d'un nouveau raidissement des politiques forestières à l'occasion d'une évolution de régimes dits démocratiques mais aussi plus « autoritaires », « sécuritaires » et recentralisés, d'un retour de la légitimation strictement économique dans la gestion forestière au nom de la lutte contre le changement climatique, d'un contingentement plus strict du droit de l'environnement et d'une baisse des moyens d'actions publiques dans ce domaine. À l'inverse, ces mobilisations dont un des maîtres mots est justement de sortir des visions monolithiques et économico-centrées peuvent réintroduire de la complexité, de la diversité, et faire évoluer le système et la hiérarchie des valeurs, notamment avec l'émergence d'une éthique environnementale et de nouvelles ontologies de la nature (Morizot, 2020). Si ces débats sur un retour et un besoin de complexité pour assurer l'avenir des forêts permettent de dépasser les oppositions un peu stériles et datées désormais entre économie et écologie, ils ne laissent finalement que peu de place à une autre dimension, celle du social. Celle-ci est souvent limitée à la possibilité donnée aux citoyens de s'exprimer sur les usages légitimes en forêt mais pas d'intervenir directement dans les processus de décision eux-mêmes (Mazeaud, 2020 ; Deuffic *et al.*, 2025). Elle se traduit finalement assez peu en termes de renouvellement et encore moins d'extension de nouveaux bouquets de droits au sens d'Ostrom (droits d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion et d'aliénation) et de nouveaux modèles de gestion (Orsi, 2013 ; Nichiforel *et al.*, 2020). À cet égard, la loi du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée constitue plutôt une régression du droit d'accès puisque désormais, le simple fait de traverser une propriété forestière constitue une contravention de 4^{e} classe, sanctionnée par une amende de 135 euros, voire 750 euros.

Comme le souligne C. Barthod, deux autres formes de complexité se sont aussi invitées récemment, au moins à l'échelle de ces huit siècles : le paysage et le risque. Concernant le paysage, cette notion semble selon C. Barthod une nouvelle limite cognitive des forestiers. Elle mérite pourtant mieux que l'usage parfois stratégique qu'en ont fait les forestiers à certaines époques pour tenter de dissimuler leurs actions de gestion. Sa réappropriation récente dans des acceptions très différentes par les environnementalistes et les usagers complexifie à nouveau le recours à cette notion. Il y a ceux qui militent pour une ouverture des paysages (sous forme de pré-bois créés par un retour des grands ongulés) afin de recréer de vastes continuums dédiés à la grande faune sauvage, et ceux qui voient dans la fermeture des paysages le symbole d'un délitement du tissu social territorial. Quant à la notion de risque que les forestiers ont intégrée depuis longtemps, C. Barthod rappelle que les aléas biotiques et abiotiques ont souvent été étudiés en silo. Or, il paraît difficile au-

jourd'hui de se limiter à l'étude des risques les uns indépendamment des autres, et c'est bien l'étude de risques multiples, interconnectés, en cascade et interdépendants qui constitue le prochain défi pour les forestiers. Comme le diraient les sociologues Berger et Luckman (1996), tant qu'on peut simplifier et stéréotyper des situations et agir par routine, il n'y a pas de raison de changer de système mais quand celui-ci menace de s'écrouler, il peut être pertinent et salvateur de se remettre à repenser en termes de complexité.

Cet article, ambitieux, n'échappe toutefois pas à certains écueils, plutôt bien négociés, dont celui consistant à relire huit siècles d'histoire. Ce survol présente toujours le risque de lisser les événements et de considérer certains changements anciens et parfois mal connus comme anecdotiques, ou au contraire d'exagérer la portée d'événements plus récents, très médiatisés mais dont il est finalement difficile de mesurer la portée transformative à moyen et long terme. Faute de recul historique suffisant, il y a toujours un risque à surévaluer nos propres soubresauts. Une autre contrepartie à une exploration des périodes historiques par touches sélectives, c'est qu'elle exagère la linéarité de la trajectoire d'indépendance des forestiers et d'éviction du monde social. Or, cette histoire a été émaillée de nombreux soubresauts, voire de retour en arrière même si une tendance lourde et structurelle à la simplification du système forêt/société/marché a fini par advenir. De même, il est tentant de mentionner le fait que les droits d'usage traditionnels ont permis à certaines communautés de vivre – ou plus exactement de seulement survivre – à de nombreux aléas et que ces droits étaient diversifiés, évolutifs, contextualisés et sans doute plus flexibles que notre droit moderne. Mais c'était aussi un droit plus mouvant, injuste, fondamentalement inégalitaire et sensible aux passe-droits et au bon vouloir des autorités locales. La détention de droits d'usage n'était pas forcément synonyme d'une égalité de droits. Nombre d'us et coutumes généraient des inégalités pour ceux qui vivaient en marges des communautés locales. Il n'était cependant pas utile, voire contre-productif, de limiter ces droits voire de les effacer, au nom d'une prétendue harmonisation et simplification des règles d'usages au nom de l'égalité. Cette régulation du système forestier par la norme juridique a en effet fini par produire à son tour de nouvelles inégalités. Si le retour de la complexité dans la conduite des forêts sous toutes ses dimensions est sans doute une opportunité à long terme, elle ne doit pas devenir un brouillard opaque dont seuls les experts et les acteurs les plus avertis tireront bénéfice.

RÉFÉRENCES

Anselme, M., & Ronchi, Y. (1981). L'État prédateur : la réforme de l'administration forestière. *Recherches, 45*, 237-250.

Banos, V., & Deuffic, P. (2020). Après la catastrophe, bifurquer ou accélérer ? Les forestiers à l'épreuve des événements climatiques extrêmes. *Nature Sciences Sociétés*, 28(3-4), 1-12.

Barthod, C. (2025). Concepts de base de la sylviculture et complexité : un survol historique. *Revue forestière française, 76*(4), 323-336.

Berger, P., & Luckmann, T. (1996). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, 2e édition (édition originale : The Social Construction of Reality, 1966) : 288 p.

CGAAER, IGF, & IGEDD (2024). *Mise en gestion durable de la forêt française privée*. Rapport interministériel CGAER n°23080, IGEDD n°015141-01 et IGF n°2023-M-073-03, Paris : 380 p., https://agriculture.gouv.fr/mise-en-gestion-durable-de-la-foret-francaise-privee

Deuffic, P., Marage, D., & Richou, E. (2023). Controverses autour des coupes rases en forêt : artefact médiatique ou problème de fond ? *Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politique, 246*, 2, 63-71. https://doi.org/10.3917/pour.246.0063

Deuffic, P., Marage, D., & Richou, E. (2025). Des sphères médiatiques aux agendas politiques : Comment la coupe rase sort du bois. *Développement durable et territoires*, 16(2), https://doi.org/10.4000/15cge

Larrère, R., Brun, A., Kalaora, B., Nougarède, O., & Pourpardin, D. (1980). Reboisement des montagnes et systèmes agraires. *Revue Forestière Française,* 32(S), 20-36. https://dx.doi.org/10.4267/2042/21460

Lazzari Dodeler, N., Albert, M.-N., Tremblay, D.-G. (2023). Simplicité et complexité des crises à la lumière du paradigme de la complexité d'Edgar Morin. *Revue Interventions économiques*, 69. https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.23151

Lormant, F. (2012). Présentation historique de la législation forestière française. *Revue de Droit Rural, Editions techniques et économiques*, 403. https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02172936v1

Mazeaud, A., (2021). Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : Une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne. *Revue française d'administration publique, 179 (3)*, 621-637. https://doi.org/10.3917/rfap.179.0107621-638.

Morin, E. (1990). *Introduction à la pensée complexe*. Paris : Seuil : 158 p.

Morin, G.A. (2010). La continuité de la gestion des forêts françaises de l'Ancien régime à nos jours, ou comment l'Etat a-t-il pris en compte le long terme. *Revue française d'administration publique, 134*, 233-248.

Morizot, B. (2020). *Raviver les braises du vivant. Un front commun*. Arles : Actes Sud. 199 p.

Nichiforel, L., Deuffic, P., Thorsen, B.J., Weiss, G., Hujala, T., Keary, K., Lawrence, A., *et al*. (2020). Two decades of forest-re-

lated legislation changes in European countries analysed from a property rights perspective. *Forest Policy and Economics*, *115*(June 2020), p. 102146. https://doi.org/10.1016/j.forpol.2020.102146

Orsi, F. (2013). Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. *Revue de la régulation*, 14, n° [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 14 février 2014, consulté le 26 juillet 2025. URL : http://journals.openedition.org/regulation/10471

Poublanc, S. (2013). L'usage de l'archive comme fondement du pouvoir monarchique : la forêt de papier de la réformation de Froidour (1666-1673). *Les Cahiers de Framespa*, [En ligne], 13 | 2013, mis en ligne le 15 mars 2013, consulté le 26 juillet 2023. URL : http://journals.openedition.org/framespa/2329

Sergent, A., Arts, B., & Edwards, P. (2018). Governance arrangements in the European forest sector: Shifts towards 'new governance' or maintenance of state authority? *Land Use Policy, 79*, 968-976. https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.08.036

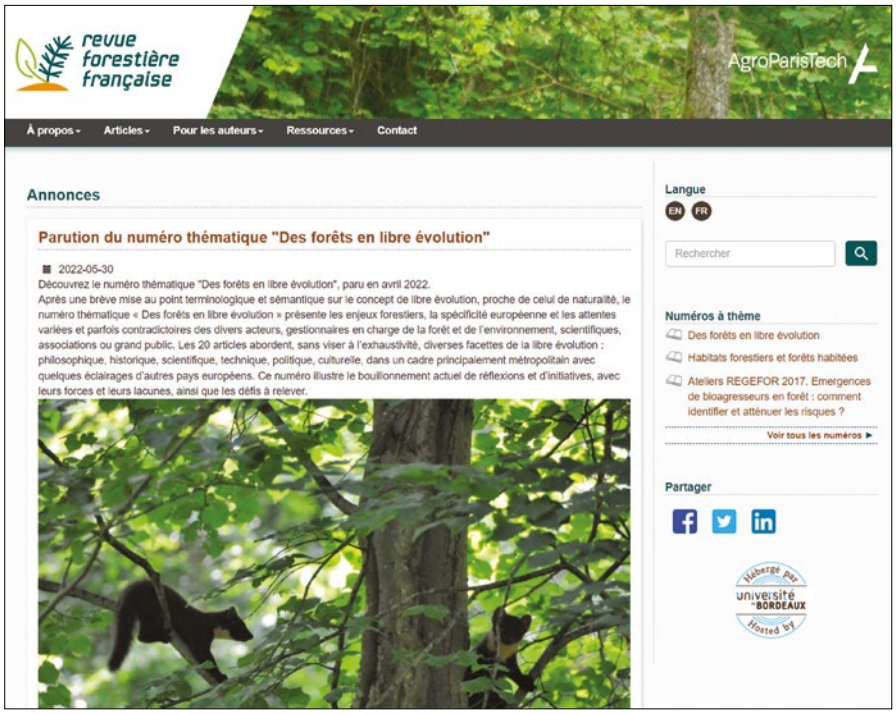
Vallejo-Gomez, N. (2008). La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques. Entretien avec Edgar Morin. *Synergies Monde,* 4, 249-262.

DIFFUSION DE LA REVUE

• EN LIGNE

Numéros des années 2015 à 2025

Ces numéros sont consultables en ligne en libre accès sur :
https://revueforestierefrancaise.agroparistech.fr



Numéros des années 1949 à 2014

Ces numéros sont consultables en libre accès sur le site :
https://hal.science/REVUE-FORESTIERE-FRANCAISE/

• EN VERSION PAPIER

Le prix de l'abonnement pour la version papier (une année civile, 4 numéros) est à :
— 55 euros TTC pour la France,
— 69,50 euros TTC pour les pays de l'Union européenne,
— 69,50 euros sans TVA pour les autres pays.

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2026

Pour tout renseignement et abonnement, contacter :

REVUE FORESTIÈRE FRANÇAISE – AgroParisTech
14 rue Girardet – CS 14216 – F-54042 NANCY CEDEX
Téléphone : 03.83.39.68.23. Mel : laurence.genevois@agroparistech.fr